

COMMUNE DE LIVAROT-PAYS-D'AUGE

DOSSIER N° PC 014 371 25 00046

Demande du : 06/10/2025

Nature du projet :
construction d'un carport

Adresse du projet :
592 ROUTE DE TRUN
14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE
Parcelle(s) : 14371 414 B 309

DESTINATAIRE

MADAME CHAUVEAU NATACHA
592 , ROUTE DE TRUN
LE MESNIL BACLEY
14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE

OBJET : Décision tacite de rejet d'une demande de Permis de construire

Madame,

En date du 06/10/2025, vous avez déposé à la mairie de LIVAROT-PAYS-D'AUGE une demande de Permis de construire pour le projet cité en référence.

Par lettre du 30/10/2025, des pièces complémentaires vous ont été demandées afin de compléter votre dossier. Les pièces complémentaires nécessaires n'ont pas été adressées à la mairie dans le délai imparti de 3 mois à compter de la notification de dossier incomplet (soit avant le 30/01/2026).

Ainsi, j'ai le regret de vous informer que votre demande fait l'objet d'une décision tacite de rejet (dossier refusé).

Si vous souhaitez déposer une nouvelle demande celle-ci devra être conforme au règlement d'urbanisme applicable au terrain ainsi qu'aux diverses servitudes d'utilité publique.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à : LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Le : 27.03.2026

Le Maire, Monsieur
Frédéric LEGOUVERNEUR



Le présent document est transmis au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales